



AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Sainte-Monique que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Monique pour les exercices financiers 202,2025 et 2026 a été déposé et qu'il sera à sa troisième année d'application.

Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau de la Municipalité situé au 101, rue Honfleur, Sainte Monique, Québec, GOW 2TO, durant les heures normales d'ouverture.

Toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Sous peine de rejet, une telle demande de révision doit être déposée au moyen du formulaire prescrit à cet effet au bureau de la MRC-Lac-St-Jean-Est, 625 Bergeron Ouest, Alma, Qc G8B 1V3 et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Sainte Monique le 22^{ième} jour de septembre 2025.

Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier